

DATE : Le 05.12.08

DESTINATAIRES : Joueuses, Tournois, Entraîneurs et Agents

CC : Conseil d'administration du Sony Ericsson WTA Tour
Personnel du Sony Ericsson WTA Tour

EXPÉDITEUR : Courtney McBride

OBJET : Programme Antidopage Tennis 2009

En 2009, la Fédération Internationale de Tennis (ITF) continuera de contrôler la gestion, l'administration et le renforcement du Programme Antidopage Tennis lors de tous les événements WTA, ATP et ITF. Bien que l'ITF soit responsable de la gestion générale du Programme Antidopage Tennis, le programme est un effort conjoint de WTA, ATP et ITF.

International Doping Tests and Management (IDTM) continuera de servir en tant que prestataire de services pour les tests du programme. Toutes les questions concernant les dispenses d'usage à des fins thérapeutiques (TUE) devront être adressées à IDTM. Les formulaires TUE 2009 sont disponibles sur PlayerZone (www.wta-playerzone.com), le site web IDTM (www.idtm.se) et le site web ITF (www.itftennis.com/antidoping/tue/).

Modifications 2009 au Programme Antidopage Tennis

Ce résumé vise uniquement à souligner certaines modifications clés relatives au Programme 2009. Ceci ne remplace pas la révision complète du programme, laquelle est vivement recommandée à toutes les joueuses. Une copie complète du Programme est disponible sur le site web de l'ITF (<http://www.itftennis.com/antidoping/rules/>) et sera incluse dans les paquets WTA Tour de fin d'année distribués aux joueuses.

Programme Whereabouts

- Les joueuses incluses dans le Registre national d'évaluation publique (Top 50 Simples et Top 10 Doubles en date du 27 octobre) doivent enregistrer et mettre à jour l'information Whereabouts 365 jours par an, à partir de janvier 2009. Cette information doit être enregistrée chaque trimestre (par exemple avant le 31 décembre, 31 mars, 30 juin et le 30 septembre) et mise à jour si nécessaire.
- D'autres organismes anti-dopage peuvent accéder à l'information dans des buts de test.
- Toute combinaison de 3 manques d'enregistrement Whereabouts et/ou tests manqués en 18 mois sera considérée comme étant une infraction de dopage et par conséquent entraînera une interdiction de jouer allant de 12 à 24 mois (première infraction). Les manques auprès tous les organismes anti-dopage sont regroupés dans ce but.

- L'information Whereabouts peut être envoyée en se connectant sur le site web ADAMS (<https://adams.wada-ama.org/adams/>) ou en remplissant le formulaire disponible sur le site web ITF (www.itftennis.com/antidoping/Whereabouts/) et en l'envoyant par la poste, par télécopieur ou par courriel à l'ITF.

Dispenses pour usage thérapeutique

- Toutes les TUE, y compris les Dispenses pour usage thérapeutique abrégées (ATUE), expireront le 31 décembre 2008.
- Les formulaires ATUE ne seront plus disponibles en 2009; cependant vous pouvez toujours envoyer une ATUE pour les Beta-2 agonists avant le 31 décembre 2008. L'ATUE sera valable pour une durée maximale d'1 an.
- Après le 1^{er} janvier 2009, un formulaire TUE standard sera nécessaire pour les Beta-2 agonists pour le traitement de l'asthme. Les antécédents médicaux et les données du test peuvent être envoyés avec le formulaire TUE. La TUE sera validée pour une période allant jusqu'à 4 ans.
- Les TUE ne seront pas requises pour l'utilisation des glucocorticostéroïdes administrés par des voies non-systémiques (y compris inhalation); cependant, les joueuses doivent déclarer l'utilisation sur la Doping Control Form chaque fois qu'elles sont testées. Les joueuses dans International Registered Testing Pool doivent également déclarer l'utilisation sur ADAMS. L'absence de déclaration peut constituer une infraction.

Testage

- Les joueuses doivent déclarer immédiatement à la Station de contrôle de dopage après avoir été notifiées, sauf en cas d'autorisation de délai du test par l'officier du contrôle de dopage.
- La première urine après le match doit être recueillie.
- Le volume minimum d'urine recueillie a été augmenté à 90 ml.
- Les joueuses doivent rester à la station de contrôle de dopage jusqu'à ce qu'un échantillon correct soit fourni (par exemple volume suffisant et densité spécifique).

Suspensions provisoires

Si un échantillon A se révèle être positif pour des non-'Specified Substances' (par exemple stéroïdes, hormones, et certains stimulants et autres substances identifiés sur la liste des interdictions):

- La suspension provisoire sera instaurée 10 jours après réception de la notification.
- La suspension ne sera pas instaurée ou sera levée si l'échantillon B ne confirme pas l'échantillon A.

- Les joueuses auront les droits suivants :
 - Peuvent avoir la suspension provisoire annulée si la joueuse démontre au Président du tribunal qu'il existe des circonstances exceptionnelles;
 - Peuvent immédiatement contester la décision d'imposer une suspension provisoire au CAS; et
 - Peuvent demander une audience accélérée en bonne et due forme.

Doubles

La règle existante spécifie des pénalités pour les joueuses de doubles quand les résultats d'une partenaire sont disqualifiés à cause d'un test positif lors d'un autre tournoi ou d'une autre compétition. La règle maintenant prévoit également les mêmes pénalités pour la joueuse de doubles dans le cas où la partenaire est testée positive.

Retour à la compétition après la retraite

Avant qu'une joueuse retraitée (et non suspendue) puisse retourner à la compétition, la joueuse doit notifier l'ITF par écrit et doit être disponible pour le testage durant (3) mois.

Obligation de coopérer aux enquêtes anti-dopage de l'ITF

Les joueuses doivent coopérer avec les enquêtes de l'ITF y compris répondre par écrit à une demande d'information écrite reçue de l'ITF. Tout manque de coopérer sans raison valable constituera une infraction de dopage.

Obligation de rapporter

Si une joueuse est au courant ou suspecte qu'une autre joueuse ou membre de l'équipe de soutien des joueuses a commis une infraction de dopage, elle doit le rapporter à l'ITF aussitôt que possible. Tout manque de rapport sans raison valable constituera une infraction de dopage.

Sanctions

Les tribunaux auront plus de libertés pour faire varier les pénalités standards, en les augmentant ou les diminuant, selon les faits du cas particulier :

- Là où des circonstances aggravantes existent (par ex. Utilisation de plusieurs substances interdites), la pénalité standard de 2 ans pour la première infraction peut être prolongée jusqu'à 4 ans;
- Là où la substance trouvée dans l'échantillon sanguin de la joueuse est une Specified Substance et que la joueuse établisse comment cela est entré dans son système et qu'il n'y a pas eu d'intention d'améliorer ses performances, la pénalité pour la première infraction peut aller du simple avertissement à une interdiction de jouer de 24 mois;

- Lorsqu'une joueuse fournit une aide importante lors de la découverte ou l'établissement d'une infraction de dopage, alors la sanction autrement applicable peut-être (avec l'autorisation de WADA) réduite jusqu'aux trois-quarts;
- Lorsqu'une joueuse fait un aveu volontaire de l'infraction de dopage et en temps opportun, alors la sanction autrement applicable, peut être réduite au plus de moitié ou l'interdiction de jouer peut être considérée comme ayant commencé depuis la date de l'aveu; et
- la sanction pour des deuxièmes infractions dépend de la nature de chacune des 2 infractions en question.

Statut pendant une interdiction de jouer

Une joueuse qui a été suspendue ou frappée d'interdiction de jouer sous le Programme ne peut pas, durant ces périodes d'inadmissibilité, participer à certains événements, sous n'importe quel titre y compris tous les événements ou compétitions, organisés ou sanctionnés par ITF, WTA, ou ATP, ou tous les événements ou compétitions, organisés ou sanctionnés par une ligue de professionnels, ou comité organisateur au niveau international ou national tels que les Olympics et Grand Slams. L'infraction de cette règle entraînera une période d'inadmissibilité de nouveau.

Coûts de l'audience

Un tribunal peut exiger d'une partie lors de l'audience Anti-dopage de Tennis de payer les frais de l'autre partie. Autrement, chaque partie doit payer ses propres frais.

CONTACTS

Pour des questions au sujet de n'importe quelles substances, médicaments, TUE et demandes TUE, veuillez contacter :

International Doping Tests & Management (IDTM)

Téléphone : +46 8 555 10 999

Télécopieur : +46 8 555 10 995

E-mail : tennis@idtm.se

Site Internet : www.idtm.se

Vous trouverez tous les documents concernant le Programme Antidopage Tennis sur le site Web de l'ITF :

Pour des questions concernant le Programme, y compris les enregistrements et les conditions pour Whereabouts, veuillez contacter :

International Tennis Federation (ITF)

À l'attention de : Charlotte Elton, Whereabouts Coordinator

Téléphone : +44 20 8392 4658

Télécopieur : +44 20 8392 4696

Courriel : anti-doping@itftennis.com

Courtney McBride
Counsel
Sony Ericsson WTA Tour
Téléphone : +1 727 502 1292
Télécopieur : +1 727 822 3455
Courriel : cmcbride@wtatour.com



2009 Prohibited List

Summary of Major Modifications and Clarifications

INTRODUCTORY PARAGRAPH

- Article 4.2.2 of the 2009 Code states: "For purposes of the application of Article 10 (Sanctions on Individuals) all *Prohibited Substances* shall be 'Specified Substances' except substances in the classes of anabolic agents and hormones and those stimulants and hormone antagonists and modulators so identified on the *Prohibited List*. *Prohibited Methods* shall not be Specified Substances"

To reflect these changes in the Code, the following sentence has been added: "All *Prohibited Substances* shall be considered as "Specified Substances" except Substances in classes S1, S2, S4.4 and S6.a, and *Prohibited Methods* M1, M2 and M3."

SUBSTANCES AND METHODS PROHIBITED AT ALL TIMES (IN- AND OUT-OF-COMPETITION)

S1. Anabolic Agents

1- Anabolic Androgenic steroids

- The nomenclature of *prostanazol* has been changed to *17 β -hydroxy-5 α -androstan[3,2-c] pyrazole* to better follow the International Union of Pure and Applied Chemistry (IUPAC) rules.
- Epitestosterone has been moved from section S5 (Diuretics and other Masking Agents) to S1 (Anabolic Agents, Endogenous Anabolic Androgenic Agents) since it is an isomer of testosterone. This way, epitestosterone will maintain its status as a non-specified substance for sanction purposes.
- The detailed explanation on the management of atypical endogenous AAS results has been converted into a comment in accordance with the format of the World Anti-Doping Code.

S2. Hormones and Related Substances

- In order to reflect the heterogeneity of new EPO-like substances in development, "Erythropoietin" has been replaced by "Erythropoiesis-Stimulating Agents".
- LH, CG clearly named as the Gonadotrophins which are prohibited in males.
- The explanatory note at the end of this section has been converted into a comment in accordance with the format of the World Anti-Doping Code.

S3. Beta-2 Agonists

- In compliance with the 2009 Code, references to Abbreviated TUEs have been removed.
- Inhaled formoterol, salbutamol, salmeterol and terbutaline require a Therapeutic Use Exemption in accordance with the new International Standard for Therapeutic Use Exemptions.
- The presence of salbutamol in urine in excess of 1000 ng/mL will be considered an *Adverse Analytical Finding* unless the *Athlete* proves, through a controlled pharmacokinetic study, that the abnormal result was the consequence of the use of a therapeutic dose of inhaled salbutamol. A controlled pharmacokinetic study must be conducted in a hospital environment or a reference center for the medical condition concerned, where the administered dose(s) can be rigorously monitored and the quality of the analysis documented.

S5. Diuretics and Other masking Agents

- As explained above, epitestosterone has been moved to section S1.
- Alpha reductase inhibitors are no longer prohibited. They have been rendered ineffective as masking agents by closer consideration of steroid profiles.
- The word "intravenous administration" now precedes the examples of plasma expanders albumin, dextran, hydroxyethyl starch, to reflect that these substances are only prohibited when administered by this route; mannitol has been added as an example. Mannitol by inhalation is permitted e.g. to perform bronchial provocation testing in asthma.

- It is stated that the carbonic anhydrase inhibitors dorzolamide and brinzolamide, when administered topically in the eye, are not prohibited. The rationale behind this exception is these drugs do not have a diuretic effect when topically applied.

PROHIBITED METHODS

M2. Chemical and Physical Manipulation

- Intravenous infusions are prohibited and thus require a Therapeutic Use Exemption except in the management of surgical procedures, medical emergencies or clinical investigations.

The intent of this section is to prohibit hemodilution, overhydration and the administration of prohibited substances by means of intravenous infusion. An intravenous infusion is defined as the delivery of fluids through a vein using a needle or similar device.

The legitimate medical uses of intravenous infusions that follow are not prohibited:

1. Emergency intervention including resuscitation;
2. Blood replacement as a consequence of blood loss;
3. Surgical procedures;
4. Administration of drugs and fluids when other routes of administration are not available (e.g. intractable vomiting) in accordance with good medical practice, exclusive of exercise induced dehydration.

Injections with a simple syringe are not prohibited as a method if the injected substance is not prohibited and if the volume does not exceed 50 mL.

M3. Gene Doping

- The definition of Gene Doping has been reworded in order to reflect new technologies in this field.
- Peroxisome Proliferator Activated Receptor δ and AMP-activated protein kinase axis agonists have been added based on recent scientific data.

SUBSTANCES AND METHODS PROHIBITED IN-COMPETITION

S6. Stimulants

- Based on the article 4.2.2 of the revised Code the List Committee addressed all stimulants named in the 2008 Prohibited List and categorized them as specified or non-specified. The ability to enhance performance in sports, the risk to health, general use in medicinal products, legitimate market availability, their illicit use, legal/controlled status, history and potential of abuse in sports, their metabolism into amphetamine and/or metamphetamine, the likelihood of approval for Therapeutic Use Exemptions, and their pharmacology were taken into consideration. All the non-specified stimulants are named in section S6.a, while a list of examples of specified stimulants are included in section S6.b.
- Before considering the reintroduction of pseudoephedrine it was found that more information is needed and a research project is initiated to that effect. As for now, pseudoephedrine remains in the Monitoring Program.

S9. Glucocorticosteroids

- In compliance with the 2009 Code, references to Abbreviated TUEs have been removed.
- In accordance with the International Standard for Therapeutic Use Exemptions, a declaration of use must be completed by the *Athlete* for the administration of glucocorticosteroids by intraarticular, periarticular, peritendinous, epidural, intradermal and inhalation routes.
- No TUE or declaration of use is required for topical administration of glucocorticosteroids

SUBSTANCES PROHIBITED IN PARTICULAR SPORTS

P1. Alcohol

- The doping violation threshold for blood and breath alcohol (ethanol) has been harmonized for all International Federations to 0.1 g/L.
- At the request of the Federation International de Quilleurs (FIQ), Ninepin Bowling is included. WADA List Committee also included Tenpin bowling since this discipline is also part of FIQ.

P2. Beta-blockers

- At the request of the Federation International de Quilleurs (FIQ), the spelling of Ninepin Bowling is corrected. WADA List Committee also included Tenpin bowling in this category since this discipline is also part of FIQ.
- At the request of the International Golf Federation, beta-blockers are now prohibited in golf.

SPECIFIED SUBSTANCES

- This section is deleted, as the definition of Specified Substances has changed under the revised Code. The new division between Specified and Non-specified Substances is now included in the Introductory Paragraph.